

Compte rendu de la réunion de la Commission recherche du vendredi 23 novembre 2018, salle Prismes, Maison de la Recherche, rue des Irlandais

Présent.e.s : Muriel Adrien, Caroline Bertonèche, Mathieu Duplay, Isabelle Gadoin, Sandrine Parageau, Alexandra Poulain, Mathilde Rogez, Jean Viviès, Martine Yvernault

Excusé.e.s : Emma Bell, Agnès Celle, Susan Finding, Laure Gardelle, Manuel Jobert, Michel Van Der Yeught

Début de la réunion à 10h.

Objet de la réunion : les revues anglicistes, leur référencement et l'amélioration de leur visibilité, amélioration de la rubrique « Revues » site de la SAES

Quatre points sont abordés :

- 1- le questionnaire sur les revues envisagé
- 2- Mir@bel
- 3- Site de la SAES (rubrique Revues)
- 4- Protection des données

En introduction aux travaux de la Commission recherche portant sur un projet de questionnaire sur les revues, il est rappelé qu'il s'agit de procéder à un état des lieux des revues, à leur recensement, et de formuler un ensemble de préconisations visant notamment l'amélioration de la page revues sur le site de la SAES, la possibilité d'avoir un membre au bureau de la SAES qui puisse se charger de la veille sur les revues, la mise en place d'un moteur dynamique de recherche, le référencement des revues des sociétés savantes affiliés à la SAES mais également, éventuellement, les revues hors SAES ; plusieurs revues pluridisciplinaires ont demandé à figurer sur le site de la SAES. Divers systèmes de référencement sont possibles, par exemple Mir@bel ou la plateforme ISIDORE.

Nous rappelons également le travail de qualité sur les revues déjà effectué par la Commission recherche lors du chantier plus vaste portant sur la recherche en Études Anglophones publié dans le Livre Blanc paru en juin 2016. La partie 3 du Livre Blanc porte sur les publications et leur diffusion, la transition vers les supports numériques en lien avec les plateformes, en particulier, et le Livre Blanc donne la liste des revues référencées.

Enfin, que ce soit lors de l'établissement du questionnaire sur les revues que nous envisageons maintenant, de son envoi ou de la diffusion des résultats, nous devons être très vigilants quant à la finalité de cette enquête. Comme pour d'autres sujets traités par la Commission recherche, la finalité reste la préconisation : il ne s'agit en aucun cas de viser l'évaluation des revues ou de diffuser des informations qui tendraient à l'évaluation. Nous souhaitons informer sur les possibilités de référencement, en signalant les plateformes possibles, par ordre alphabétique. Ces objectifs devront constamment être soulignés. Les revues dans notre champ présentent une spécificité : elles ne sont pas classées A, B, C. Il faudra donc bien préciser qu'il n'y a aucune finalité de classement – notamment parce que la relation entre la qualité d'un article et le support (la revue) est moins nette dans nos disciplines que dans les champs scientifiques. De même, il est souhaitable de privilégier un classement alphabétique des revues.

Destinataires du questionnaire : constituer la liste des directrices directeurs de revues et président.e.s de sociétés savantes, des directeurs et directrices de laboratoires ; envoyer un message sur les listes SAES/AFEA à l'intention des directeurs de revue expliquant ce projet de questionnaire qui n'a aucune finalité d'évaluation, leur demandant de donner l'adresse où ils souhaitent recevoir l'enquête.

Faut-il inclure les revues pluri-disciplinaires ? Ce n'est pas la visée initiale du questionnaire pas mais il peut y avoir un arbitrage éventuel au cas par cas, d'autant que certaines de ces revues figurent déjà sur notre site.

Survey Monkey sera le support retenu pour le questionnaire.

La Commission se penche ensuite sur le **questionnaire** préparé par Muriel Adrien (voir questionnaire en document joint le 14 novembre dernier). Nous confirmons les items, précisons certains, ajoutons d'autres points qui doivent figurer (notamment concernant le rappel – en début de questionnaire, et dans le mail accompagnant l'envoi de celui-ci – que les données individuelles ne seront pas diffusées, concernant aussi la politique éditoriale, la politique à l'égard de la reproduction, le comité de rédaction et le comité scientifique, les référencements que nous pouvons faire apparaître dans le questionnaire). Le questionnaire initialement proposé le 14 novembre va être revu par Muriel Adrien et Martine Yvernault en tenant compte des remarques et suggestions formulées par la Commission. Un fois ce questionnaire arrêté, il sera soumis au bureau de la SAES et à la Commission recherche, et testé sur le support Survey Monkey avant tout envoi aux destinataires de l'enquête.

Calendrier :

-7 janvier : questionnaire revu sur Word soumis à l'ensemble de la Commission recherche (SAES et AFEA). La réunion du bureau de l'AFEA (traitant notamment les questions recherche) est prévue le 11 janvier ;

-début février : mise sur Survey Monkey et période de test interne (bureau SAES);

-début février : envoi du premier message à la liste des destinataires ciblés (voir ci-dessus) ;

-lancement du questionnaire début mars. Demander la réponse sous 15 jours. ;

-Début mai : dépouillement et synthèse des résultats qui seront adressés aux Commissions recherche de la SAES et de l'AFEA avant le congrès de l'AFEA (21-24 mai).

-Présentation des premiers résultats et éléments factuels pendant le Congrès SAES d'Aix.

Mir@bel

12 revues ne sont pas dans Mir@bel. 5 ne sont pas suivies sur OpenEdition (si une revue est référencée sur OpenEdition, elle se trouve également sur Mir@bel).

Si le partenariat Mir@bel-SAES était acté, notre société gagnerait encore en visibilité. Nous pourrions régénérer les données sur la SAES par l'intermédiaire de Mir@bel. Cela apporterait de la visibilité aux 12 revues qui ne sont pas référencées sur Mir@bel. La problématique est différente pour l'AFEA car leurs deux revues leur appartiennent.

Le partenariat Mir@bel-SAES paraît être une bonne opération, impliquant cependant des étapes formelles :

*un tel partenariat doit être acté en Assemblée Générale ;

*il faudra une gouvernance explicite ; la SAES devra afficher des critères précis portant sur l'intégration dans le partenariat Mir@bel-SAES

*le partenariat suppose de demander aux 12 revues qui ne sont pas encore sur Mir@bel si elles sont d'accord avec la démarche de la SAES (une revue peut décider de ne pas être partenaire de Mir@bel). La Commission recherche statuera sur la demande d'appartenance des revues ;

*la SAES et l'AFEA pourraient ensemble être partenaires avec Mir@bel, à condition que cela soit acté par les Assemblées Générales respectives des deux associations ;

*si le principe du partenariat est acté, le partenariat devra être formalisé **après** le traitement du questionnaire ;

*cela suppose que quelqu'un dans le bureau de la SAES soit chargé de suivre ce partenariat (suivi tous les deux mois) ;

***Un vote en Assemblée Générale au Congrès d'Aix** doit être organisé afin de se prononcer sur le partenariat Mir@bel-SAES .

Deux niveaux de vote :

-l'Assemblée Générale mandate la SAES pour regrouper un certain nombre de revues anglicistes sous son égide. La SAES définit quelles revues elle fait apparaître, après consultation de la Commission recherche.

-les revues se prononcent individuellement pour savoir si elles souhaitent apparaître sous la rubrique SAES.

Site : mise à jour souhaitée (consulter Lyndon Higgs)

→mettre les revues anglicistes en France en premier ;

→déplacer CADIST dans « Documentation » (largement caduque) ou afficher « Revues et documentation » ; clarifier : des revues apparaissent dans « Revues anglicistes » et dans « Documentation » ;

→actualiser la rubrique « Politique de publication » ;

→ *Angles* apparaît 3 fois : faire apparaître la revue *Angles* seulement dans « revues » ; mais on peut la laisser à part puisque c'est la revue de la SAES ;

→ moteur de recherche avec filtres ? Cela implique des mots clés (par exemple, les mots clés que nous avons récemment demandés aux revues). Le moteur de recherche fait sens car Mir@bel ne dispose pas de recherche par mots clés. Demander à Lyndon Higgs si c'est faisable techniquement.

Protection des données

La protection des données ne concerne pas les revues sur OpenEdition puisqu'elles ont leur propre politique de confidentialité. Ce serait plutôt à la SAES de réfléchir à sa politique de confidentialité et de solliciter l'avis d'un juriste. Le site de la SAES est hébergé sur .org ; la charte doit être consultée, et il faut, par l'intermédiaire de Lyndon, demander à la plateforme qui nous héberge si nous devons prendre de nouvelles dispositions afin de protéger les données. La question de la protection des données se pose vraiment pour les revues qui ne sont pas sur OpenEdition.

Fin de la réunion à 16h30